

10ème Anniversaire de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles, Paris, 11 décembre 2017

Allocution de Jean-Philippe Walter Président de l'AFAPDP

Préposé fédéral suppléant à la protection des données et à la transparence (Suisse)

Monsieur l'Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,

Madame la présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, et secrétaire générale de l'AFAPDP,

Madame et Messieurs les vice-présidents de l'AFAPDP,

Mesdames et Messieurs les présidents des autorités de protection des données, membres de l'AFAPDP,

Mesdames et Messieurs ...,

Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers invités,

L'idée de la création d'un réseau francophone des autorités de protection des données a germé dans la tête de Mme Marie Georges de la CNIL lors de la 27^e conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée qui s'est tenue à Montreux en 2015. En septembre 2016, une première réunion de quelques autorités francophones à l'invitation de la Commission monégasque de l'informatique et des libertés a permis de concrétiser l'idée et de proposer la création de notre association. C'est ensuite à Montréal, le 24 septembre 2007, en marge de la 29^e conférence internationale des commissaires à la protection des données que 14 autorités francophones ont officiellement porté sur les fonds baptismaux l'AFAPDP.



Nous nous retrouvons aujourd'hui pour célébrer le 10^{ème} anniversaire de notre association. Nous le ferons par un temps de réflexions grâce à la collaboration de 3 écrivains francophones qui se questionnent et qui nous questionnerons sur l'avenir de notre monde numérisé.

Mais avant cela permettez-moi un bref bilan de ces 10 années d'activités.

En application de l'article 5 de nos statuts qui définit les objectifs de l'association, nos activités se sont articulées autour des trois axes majeurs suivants :

Tout d'abord, la promotion du droit à la protection des données personnelles et à la vie privée dans l'espace francophone. La réalisation de cet objectif s'est principalement illustrée au travers de nos rencontres annuelles à l'occasion de la conférence francophone et de l'assemblée générale de l'association. Nos conférences organisées dans différents pays francophones ont permis également de promouvoir l'importance de la protection des données auprès des autorités politiques locales et de soutenir l'action de nos membres. Mais nous demeurons conscient que beaucoup d'autorités nouvellement créées sont fragiles et requièrent une attention particulière de notre part et de l'OIF.

Nos conférences et nos assemblées ont permis d'adopter quelques 14 résolutions, dont la dernière qui a trait à l'intelligence artificielle.

Nous avons également apporté notre contribution et notre expertise à l'élaboration de textes législatifs au plan national et international, à l'exemple de la récente loi du Niger adoptée par l'assemblée nationale nigérienne le 3 mai dernier. Cet exemple n'est pas isolé et notre association a largement contribué à l'adoption de lois de protection des données dans les Etats de la zone francophone et continuera à apporter son soutien à l'avenir.

Au plan international, notre participation active aux travaux du Conseil de l'Europe et notre soutien à la promotion de la Convention 108 ont permis à 3 de nos Etats membres, l'Île Maurice, le Sénégal et tout récemment la Tunisie d'adhérer à cette convention. L'Argentine, le Burkina Faso, le Cap Vert et le Maroc devraient y adhérer prochainement.



La promotion du droit à la protection des données passe aussi par la sensibilisation des citoyens et citoyennes et des acteurs de la société. L'AFAPDP et ses membres se sont ainsi montrés très actifs au sein d'un groupe de travail de la Conférence internationale sur l'éducation au numérique. Nous avons mené en particulier, avec le soutien de l'OIF, une campagne « internet, c'est moi qui décide » adressée plus spécifiquement aux jeunes générations. S'appuyant sur ces travaux, plusieurs de nos membres ont développé des actions de sensibilisation auprès de leur population.

Le deuxième axe de notre action est le renforcement des capacités des

membres de l'AFAPDP et la coopération.

La réalisation de cet objectif s'est illustrée en particulier par la formation que l'AFAPDP, en s'appuyant sur les compétences de quelques autorités, offre à ses membres. Ces formations se sont déclinées sous différentes formes : atelier, séminaire, stages, missions bilatérales. etc. A l'ère des technologies de l'information et des communications, nous avons pu mettre sur pied cette année une première formation en ligne. Ce type de formation doit se développer et permettra à l'avenir d'offrir un plus large éventail de modules de formation à l'intention de nos membres. Nous avons également élaboré des outils communs à destination des entreprises, notamment les règles contraignantes d'entreprises francophones en 2014. D'autres outils de conformité devront être

- Le troisième axe concerne le renforcement de la vision et de l'expertise francophones à l'international.

traitement de leurs données personnelles.

développés pour permettre à nos membres de poursuivre efficacement leurs

missions et pour contribuer au respect des droits des personnes à l'égard du

Depuis la création de notre association, nous avons également mis l'accent sur le renforcement de l'influence des autorités francophones au sein les différentes enceintes internationales. Ainsi d'année en année, nous nous débattons pour la défense du multilinguisme et l'usage de la langue française dans les enceintes internationales, notamment la conférence internationale des



commissaires à la protection des données et à la vie privée. Nous avons ainsi engagé des moyens pour financer l'interprétation en français ou pour publier des documents en français. Je remercie au passage l'OIF, le Commissaire à la vie privée du Canada, la commission belge de la vie privée et la CNIL de leur soutien financier. Malheureusement, ce combat pour la défense du multilinguisme n'est pas gagné et d'année en année nous devons remettre l'ouvrage sur le métier. Gageons que sous présidence française et avec un comité exécutif comprenant 4 membres de l'AFAPDP sur 7, nous obtiendrons certaines garanties pour l'avenir du multilinguisme au sein de la conférence mondiale. Notre présence et notre détermination a d'ailleurs permis l'élection au comité exécutif de notre vice-présidente, Mme Marguerite Bonane Ouédraogo, comme représentante du continent africain.

L'Association se veut aussi une force de propositions et de participation active. Mentionnons ici en particulier le travail effectué à partir de la résolution sur la protection des données et l'action humanitaire adoptée lors de la 37e conférence internationale à Amsterdam sur proposition de l'AFAPDP et du réseau ibéro-américain. Cette résolution a débouché sur la publication en septembre du manuel sur la protection des données dans l'action humanitaire, manuel rédigé par le CICR et le Privacy Hub de Bruxelles avec la participation active de notre association. L'association collabore également avec d'autres réseaux au sein de l'espace francophone, notamment avec le jeune réseau africain des autorités de protection des données, lequel a été créé en septembre 2015 à Ouagadougou en marge de la 9e conférence de l'AFAPDP. Nous collaborons également avec plusieurs réseaux institutionnels de l'OIF, collaboration qui a permis notamment la publication d'un guide pratique pour la consolidation de l'état civil, des élections et la protection des données personnelles. Nous avons également entamé une collaboration avec l'Assemblée parlementaire de la francophonie qui se concrétisera à l'issu de cette journée par la signature d'un accord de coopération.

Voilà pour ce bilan succinct et forcément incomplet, mais pour un bilan plus complet de nos activités, je vous renvoie à la publication que nous avons réalisée à l'occasion



du 10^e anniversaire. L'AFAPDP est devenue un acteur qui compte sur la scène de la protection des données. Nous devons poursuivre nos efforts pour nous renforcer et garantir le respect des droits et des libertés fondamentales à l'ère du numérique dans le respect de nos diversités politiques, juridiques, sociétales et culturelles. Notre objectif pour les 10 années à venir doit être de rassembler au sein de l'Association l'ensemble des autorités de protection des données des pays membres de la francophonie (actuellement au nombre de 55). En effet aujourd'hui sur les 121 Etats ayant adopté une législation de protection des données, 60 sont soit membres de l'Organisation internationales de la francophonie, soit observateurs ou associés. Parmi les 55 Etats ayant mis en place une autorité de protection des données, seuls hélas 19 sont à ce jour membres de l'AFAPDP.

Cette voix de la francophonie est importante dans un contexte international tendu et nous devons plus que jamais affirmer notre rôle de garant du droit à la protection des données et œuvrer en commun à l'adoption de garanties fortes indispensables au maintien de nos libertés et de nos sociétés démocratiques. Nous assistons en effet à la montée des extrémismes entrainant la mise en place de politiques sécuritaires qui se font trop souvent au détriment de droits et des libertés fondamentales et qui pourraient ruiner nos espaces de liberté. Nous devons faire face aux risques que représentent la puissance des GAFAM qui au travers de puissants algorithmes dictent, de plus en plus, nos faits, nos comportements et nos décisions. Nous ne pouvons pas tolérer que des sociétés comme facebook gardent l'opacité sur leurs algorithmes et sur les profils qu'elles constituent sur chacun d'entre-nous. L'intelligence artificielle et la robotique sont autant de nouveaux défis pour lesquels nous devons nous montrer vigilant et rapidement apporter des réponses afin que ces technologies soient réellement au service de l'Homme et de la société. Comme le soulignait récemment Jacques Attali, nous devons éviter que les êtres humains se trouvent en situation de dépendance aux machines et nous assurer que l'intelligence artificielle ne se développe de manière à nuire à l'espèce humaine.

Je termine non sans adresser quelques remerciements à celles et ceux qui ont fait et qui font l'AFAPDP ou qui soutiennent son fonctionnement.



Mes remerciements tout d'abord à Alex Turk, ancien président de la CNIL et qui fut le premier secrétaire de notre association. Il a cru sans hésiter à l'idée d'un réseau francophone et s'est engagé fermement pour sa réalisation. Mes remerciements vont ensuite à Marie Georges véritable missionnaire de la protection des données, qui fut l'infatigable cheville ouvrière de l'Association durant ses premières années de fonctionnement. Son engagement et son enthousiasme ont permis en particulier à plusieurs Etats africains de mettre en place leur législation et leurs autorités.

J'adresse ensuite mes remerciements à nos premiers présidents, tous deux québécois, Jacques Saint-Laurent et Jean Chartier qui ont conduit les travaux de notre association durant les 8 premières années d'activités, alliant détermination et humour.

Mes remerciements s'adressent à notre secrétaire générale, Isabelle Falque-Pierrotin qui continue de porter haut et fort la voix de notre association et qui n'a jamais hésité à mettre ses équipes au service de l'association et de ses membres. Je remercie nos deux chargées de mission, Floriane Leclerq jusqu'à fin 2016 et Marine Revel qui a pris la relève début 2017. Leur engagement et leur dévouement sans faille sont fort appréciés.

Mes remerciements aux membres du bureau, à toutes les autorités membres de l'AFAPDP et à toutes celles et ceux qui œuvrent dans l'ombre et qui font que notre association existe et vive.

Enfin, je termine en remerciant le gouvernement français et en particulier les services du premier ministre, ainsi que l'Organisation internationale de la francophonie pour leur précieux et continuel soutien dans le fonctionnement et la mise en œuvre de toutes les activités de notre association.